



Garde d'enfant entre parents

Par **nicolas31130**, le **04/03/2010** à **12:05**

Bonjour,
une réponse à cette question orientera ma manière de procéder.

J'ai 21 ans et futur papa. Mon amie a fait une grossesse qu'elle m'a caché jusqu'il y a deux moi de celà. Elle accouche en Juillet. J'ai reconnu l'enfant avant elle individuellement.

Elle habite à 350km de chez moi. Elle devait revenir vers chez moi, là d'où elle est originaire et où habitent ses parents.

Récemment, elle a changé d'avis et veut rester là où elle est avec notre petite fille. Elle veut l'élever seule et m'en priver.

Bien entendu, mon instinct paternel est contre cette façon de procéder et la logique des choses aussi.

Néanmoins, si nous ne trouvons pas d'accord amiable sur la garde, quels moyens juridiques aies-je pour avoir la chance de voir mon enfant ?

Par **caromaiwen**, le **04/03/2010** à **14:45**

bonjour,
Il vous faudra saisir le juge des affaires familiales du lieu de residence de l'enfant pour qu'il statue sur le droit de visite et d'hebergement ainsi que la pension pour l'enfant.

Par **nicolas31130**, le **04/03/2010** à **15:10**

Favorise t'il une des deux parents ? Quel type de décision prend le plus fréquemment ? Ma hantise est de ne plus voir mon enfant...